

A.S.A. du Réal

Mairie de Saint-Rémy-de-Provence
Place Jules Pelissier
13538 SAINT-REMY-DE-PROVENCE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 16 MAI 2023

Référence : DEL_2023/07

Objet : Reprise et affectation des résultats 2022

Gestion administrative :

SICAS – Traverse du Cheval Blanc - 13210 SAINT REMY DE PROVENCE

Tél : 04 90 92 25 76 – E-Mail : asa.real-saintremy@sicas.fr

Nombre de titulaire	10
Quorum 1 ^{ère} Réunion	6
2 ^{ème} Réunion	/
Nombre de présents et représentés	4

Nombre de votants	4
Suffrages exprimés	4
Pour	4
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-trois et le seize mai à dix heures trente s'est réuni dans les locaux du SICAS, le Conseil Syndical de l'ASA du REAL à Saint Remy de Provence, sur convocation de Monsieur le Président, adressée en date du 3 Avril 2023.

Vu l'ordonnance 2004-632 du 1^{er} juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires.

Vu le décret 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance 2004-632.

Vu les résultats du compte administratif 2022 constatés, des sections de fonctionnement et d'investissement.

Oui l'exposé du Président,
Après délibération, le Syndicat décide

Article 1^{er} : d'affecter le résultat du compte administratif 2022 constaté au Budget 2023, soit un excédent pour la section de fonctionnement (ligne RF 002) de **71 754.12 €** (SOIXANTE ET ONZE MILLE SEPT CENT CINQUANTE QUATRE EUROS ET DOUZE CENTS) et un excédent pour la section d'investissement (ligne RI 001) de **103 076.69 €** (CENT TROIS MILLE SOIXANTE SEIZE EUROS ET SOIXANTE NEUF CENTS).

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président



Paul FÉRAUD

Nom et Prénom du second signataire

CLAPIER Jean Pierre

Acte rendu exécutoire

Compte tenu de publication le

06/06/2023

Date d'envoi au service de tutelle le

06/06/2023